

ACTES DU **XII**^{e/n} **CONGRÈS**
de l'Associacion Internacionala d'Estudis Occitans
de l'Association Internationale d'Études Occitanes
ALBI, 10-15/07 2017

édités par Jean-François Courouau
en collaboration avec David Fabié
editats per Joan-Francès Courouau
en colaboracion amb Dàvid Fabié

Fid elitats
e t **élités**
dissi déncias
dences

Section française de l'Association internationale d'études occitanes

SFAIEO

Vol. 2



**La fidélité dissidente des
Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux
de Jean de Nostredame¹**

De la lecture de certains passages des *Vies* de Jean de Nostredame ressort très clairement que l'une des plus fortes impulsions de Jean de Nostredame pour composer ces paraphrases des biographies des troubadours fut son ambition d'ennoblir et de glorifier la région de Provence. Il annonce son intention dès la page de titre :

Les vies des plus celebres et anciens poetes [...] Par lesquelles est monstrée l'ancienneté de plusieurs Nobles maisons tant de Provence, Languedoc, France, que d'Italie, et d'ailleurs. (Nostredame 1575, 1 non paginé)

ayant par le passé veu et cognu, en quelle estime et reputation avoient esté et estoient mesmes a l'endroit de tous les plus doctes personnages d'Italie le nom et oeuvres de nos Poètes Provençaux, lesquelles m'estoyent par bon rencontre tombees en main, et les ayant recueillies puis quelques annees en ça : j'ay eu un singulier et (comme je croy) louable desir de les communiquer et mettre en lumiere de langue Provençale (en laquelle elles se treuvent escrites) en langage François, à ce que les noms, familles et qualités de tels excellens Poètes soyent cognus et espandus tant plus loin et en divers endroits, esquels leur renommee pourroit estre parvenue. (Nostredame 1575, 4)

J'ay mis les vies de nos Poetes Provençaux en avant, lesquelles m'ont semblé dignes de n'estre ignorees, pour la diversité et grand nombre des maisons nobles dont elles traictent, et aussi par ce qu'elles parlent sommairement des choses plus remarquables de l'estat de Provence... (Nostredame 1575, 21)

Ce fait a déjà été remarqué plusieurs fois². Cependant, si la motivation de l'auteur est fort évidente, on est surpris par plusieurs caractéristiques de l'œuvre qui, du moins à première vue, semblent contredire strictement cette *intentio auctoris*.

À quelles contradictions nous référons-nous ? Tout d'abord apparaît avec évidence la question de la langue. Si Nostredame conçoit son œuvre comme une célébration de la Provence et de sa tradition historique et culturelle ancienne, on peut se demander pourquoi il compose cette louange en français et non dans la langue propre et emblématique de la région, c'est-à-dire en provençal ? Rappelons que le provençal fut utilisé en Provence jusqu'au XVI^e siècle comme la

¹ Article publié avec le soutien de la Fondation pour la Science de la République tchèque (Czech Science Foundation), projet GA16-19104S « Jehan de Nostredame et ses fabulations dans *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* ». / Tento článek vznikl v rámci projektu GA16-19104S s názvem « Jehan de Nostredame a jeho fabulace v Životech slavných a starých provenšalských básníků » podporovaném Grantovou agenturou České republiky.

² De la manière la plus explicite dans l'introduction à l'édition des *Vies* de Nostredame préparée par Camille Chabaneau et publiée par Joseph Anglade (éd. 1913, notamment 60, 91, 93 et ailleurs). Et aussi par Robert Lafont et Christian Anatole qui, en parlant des falsifications dans les *Vies*, définissent l'ouvrage de Nostredame comme un « projet patriotique » qui a créé « un mythe d'antique pays glorieux » (Lafont/Anatole 1970, 303-304). Jean-Yves Casanova se prononce d'une manière similaire lorsqu'il parle de l'effort de Nostredame de glorifier les grandes familles de Provence et de fabriquer des « commentaires emblématiques qui illustrent la Provence et proposent l'émergence de figures exemplaires » (Casanova 2012, 127-128). Sur cette question en particulier, voir aussi les dernières contributions de Noto (2018) et Jourde (2018). L'influence de l'intention de Nostredame est visible encore dans les « bibliothèques » de Du Verdier et de La Croix Du Maine (Courouau 2015, 37-39).

langue administrative et fut maintenu aussi comme une expression symbolique des droits autonomes de ce comté-royaume (Anatole / Lafont 1970, 228). Pourquoi donc Jean de Nostredame écrit-il ses *Vies* en français qu'il ne maîtrise même pas bien³ ? Cela peut sembler une contradiction sérieuse.

En deuxième lieu, il y a la question de l'accent mis sur les « vies » et non sur les poésies. Si Jean de Nostredame voulait faire connaître l'excellence de la tradition littéraire et culturelle de la Provence en se référant aux troubadours, pourquoi présente-t-il uniquement leurs biographies et non leurs chansons ? Il faut se rappeler que ce furent précisément les textes qui fondèrent la renommée littéraire des troubadours. Pourquoi donc se limiter à publier leurs biographies ? Ajoutons que les rares fragments de vers et strophes que Nostredame cite dans les *Vies* de manière très sélective et sans logique ni système apparents sont loin de représenter l'héritage riche et varié des troubadours. De toute évidence, ces quelques vers disséminés au hasard ne peuvent pas répondre à un tel objectif.

Et en troisième lieu, pourquoi Nostredame s'emploie-t-il à manipuler l'origine ou la trajectoire personnelle de la plupart des troubadours présentés ? On sait bien que pour certains il invente leur lieu d'origine et il en rattache d'autres à la Provence en modifiant leurs biographies ou leurs relations personnelles. Pourquoi tous ces changements et manipulations ? N'aurait-il pas suffi à Nostredame de choisir seulement ceux dont l'origine provençale est assurée et de les rattacher à la grande tradition troubadouresque médiévale des grands et célèbres Jaufre Rudel, Bernart de Ventadorn, Cercamon, Marcabru et autres ? En effet, il y a bien des troubadours provençaux *stricto sensu* et quelques-uns font même partie de sa sélection.

Toutes ces caractéristiques semblent à notre avis contredire l'intention supposée de Jean de Nostredame de célébrer la Provence. Néanmoins, si nous considérons leur contexte littéraire et historique d'une manière plus détaillée nous verrons que pour les trois points évoqués les contradictions ne sont qu'apparentes. Analysons donc maintenant les mécanismes intérieurs sur lesquels reposent ces contradictions.

En ce qui concerne le premier point, l'explication de ce qui apparaît comme une contradiction est évidente et elle est fournie par Nostredame lui-même, dans la dédicace à la reine au début de ses *Vies* (dans le passage que nous avons déjà évoqué au début de l'article), lorsqu'il écrit :

... j'ay eu un singulier et (comme je croy) louable desir de les communiquer et mettre en lumiere de langue Provençale (en laquelle elles se trouvent escrites) en langage François, à ce que les noms, familles et qualités de tels excellens Poëtes soyent cognus et espandus tant plus loin et en divers endroits, esquels leur renommee pourroit estre parvenue. (Nostredame 1575, 4)

Nostredame aurait pu écrire ses paraphrases des biographies dans la langue occitane des troubadours médiévaux – et grâce aux passages de la chronique *So que s'es pogut* nous savons bien qu'il fut en mesure de le faire – ou il aurait pu le faire dans le provençal local de son temps qu'il maîtrise fort bien aussi⁴. Cependant, comme il nous le dit, son ambition est de « les communiquer et mettre en lumiere [...] tant plus loin et en divers endroits, esquels leur renommee pourroit estre parvenue » (Nostredame 1575, 4). Le recours à la langue de la région aurait donc miné son intention car son ouvrage est logiquement destiné principalement aux non-Occitans. Or Nostredame nous dit explicitement qu'il veut les « mettre en lumiere » en les traduisant « de langue Provençale [...] en langage François » (Nostredame 1575, 4). La question de les publier en

³ Chabaneau et Anglade l'affirment implicitement en comparant le style de la *Vie de saint Hermentere* et des *Vies* (éd. 1913, 48).

⁴ La preuve en pourrait être la langue des trois sonnets trouvés dans le recueil de documents manuscrits relatifs à l'écriture des *Vies*, que Chabaneau et Anglade attribuent à Nostredame ou ces petits fragments des vers disséminés dans les biographies composées par Nostredame (éd. 1913, 49, 51 et 265-266). Rappelons que Jean-Yves Casanova (2012, 181) s'oppose à cette attribution.

provençal ne se pose absolument pas et le caractère apparent de cette contradiction est donc évident⁵.

Quant à la deuxième contradiction mentionnée, le fait que Nostredame ne présente pas les chansons des troubadours mais leurs biographies, l'explication ne sera pas aussi immédiate. Nous avons vu que Nostredame veut glorifier la Provence, et comment fait-il ? Au lieu de présenter une anthologie de chansons des troubadours – un projet tout à fait réalisable, sachant que Nostredame pouvait consulter au moins un chansonnier des troubadours (éd. 1913, 120-135) –, il compile et rédige les biographies de ceux-ci. Les destinées personnelles des troubadours ont-elles un meilleur potentiel de célébrer et de glorifier leur pays que leurs chansons ? Au regard du contexte historique et culturel entier on arrive à la conclusion que oui. Pour quelle raison ? Voyons comment Nostredame procède dans son écriture des *Vies*. D'un côté, il range les troubadours dans l'ordre chronologique par les mentions d'années où ils « fleurissaient », comme il dit, au XII^e, XIII^e ou XIV^e siècle – et en grande majorité il les situe de façon presque juste, comme le confirment les connaissances actuelles⁶. Néanmoins, de l'autre côté, il conçoit leurs portraits dans l'esprit des chevaliers courtois, élégants et même érudits, à la mode de son XVI^e siècle (Couffignal 2014, 63-64 ; Jourde 2014). C'est un procédé étrange, mais qui s'explique facilement par le contexte culturel. Nous avons déjà dit que Nostredame veut célébrer sa Provence. Il en explique lui-même la raison ainsi :

J'ay mis les vies de nos Poetes Provençaux en avant, lesquelles m'ont semblé dignes de n'estre ignorees, pour la diversité et grand nombre des maisons nobles dont elles traitent, et aussi par ce qu'elles parlent sommairement des choses plus remarquables de l'estat de Provence... (Nostredame 1575, 21)

Il choisit de publier et de divulguer précisément les biographies des troubadours et non leurs chansons, vu « la diversité et grand nombre des maisons nobles dont elles traitent » et parce qu'« elles parlent sommairement des choses plus remarquables de l'estat de Provence » (Nostredame 1575, 21). Ce sont les vies des troubadours qui servent d'une manière beaucoup plus intense, explicite et compréhensible pour le XVI^e siècle à glorifier la région, à la différence des chansons. Si Nostredame veut célébrer le raffinement et la majesté de la tradition culturelle provençale à travers les troubadours, il ne peut pas se fonder sur les citations *in extenso* des chansons troubadouresques authentiques dont la facture formelle et la poétique, les deux désespérément médiévales, seraient incompréhensibles pour le lecteur du XVI^e siècle. Les troubadours auraient ainsi fait figure de ridicules et mauvais poètes du passé et non de représentants de la grande tradition culturelle sur laquelle on peut construire l'importance de la Provence du XVI^e siècle⁷.

Ce dont témoignent également les petits fragments des vers dont Nostredame accompagne parfois les biographies. D'une côté, il s'agit de vers authentiques probablement copiés d'un (ou de plusieurs ?) chansonnier(s) de troubadours qu'il avait à sa disposition⁸, mais toujours de fragments

⁵ La situation linguistique au temps de Jean de Nostredame est bien caractérisée dans Courouau 2012 et Jourde 2012.

⁶ Chabaneau et Anglade affirment que « Nostredame fait vivre [erronément] la plupart de ses troubadours au XIII^e ou au XIV^e siècle » et il fait des grosses anachronismes par exemple dans le cas de Peire Cardenal ou de Ricard de Barbezieux (éd. 1913, 93). Néanmoins il faut admettre que les connaissances des érudits de son temps sur ces détails ne sont pas en général très profondes et Nostredame n'est pas une exception.

⁷ Il faut cependant signaler que, déjà au XV^e et aussi au XVI^e siècle, les Français ont connu une mode similaire qui permet de maintenir le lien avec la poétique médiévale avec, par exemple, de nouvelles éditions imprimées des grands textes médiévaux comme les éditions du *Roman de la Rose* ou des poésies de François Villon. Cf. Mortgat-Longuet 2006, 40-41.

⁸ Nous nous référons évidemment au célèbre chansonnier de Sault beaucoup discuté par les spécialistes et aux autres sources manuscrites analysées par Chabaneau et Anglade (1911 et aussi dans Nostredame 1913, 120-135).

qui représentent des vers ou des motifs presque indispensables dans la caractéristique de tel ou tel troubadour – comme « Irat et dolent m'en partray / S'yeu non vey est'amour de luench » de Jaufre Rudel (Nostredame 1575, 25) – ou bien il part de fragments authentiques qui pouvaient correspondre à la mode littéraire du XVI^e siècle – comme « Vergiers, ny flours, ny Pras / Non m'an fach Kantadour, / Mays per vous (qu'yeu adour) / Domna, soy allegraz » de Peire Raimon de Tolosa, que Nostredame attribue à Peyre Remond lo Proux (Nostredame 1575, 73). Et de l'autre côté, ce sont des compositions qui proviennent très probablement de la main de Nostredame lui-même⁹, de facture très proche de la mode poétique dominante à ce moment en France, c'est-à-dire des échos de pétrarquisme – comme « Fazes auzir vestras Kastas preguieras / Tant doussament, qu'a pietat sia moguda / De s'inclinar a ma justa demanda » attribué à Arnaud de Meiruelh (Nostredame 1575, 66)¹⁰. C'est précisément la raison pour laquelle Nostredame n'envisage pas une anthologie de chansons des troubadours – où il n'aurait pas pu masquer aussi facilement le fait que leur poétique est ancrée dans le monde médiéval – et il présente donc seulement un recueil de biographies auxquelles il ajoute exceptionnellement quelques vers, authentiques ou faux.

Il nous semble que nous pouvons voir dans ce fait une motivation analogue à celle que nous avons mentionnée plus haut à propos de notre premier point. Nous voyons donc bien que Nostredame cherche à glorifier la Provence par l'ennoblissement des troubadours aux yeux de ses contemporains en les présentant d'une manière anachronique comme des auteurs conformes à la poétique du XVI^e siècle. Et il ne les déclare pas comme de grands maîtres de la forme poétique ou du raffinement courtois mais il les présente comme des personnages historiques – attachés à la Provence et à ses familles importantes – à travers la narration de leur biographie personnelle.

En ce qui concerne le troisième point, la question pourquoi Nostredame manipule les biographies de presque tous les troubadours authentiques (ne parlons pas de ceux qu'il a inventés) en les rattachant à la Provence, il semble que Nostredame n'a pas jugé assez représentatif de mentionner seulement les Provençaux authentiques parmi les troubadours. Comment pourrait-il alors déclarer la Provence comme la « boutique dels Trobadours », comme il le fait dans le *Proesme au lecteur* (Nostredame 1575, 8), si beaucoup d'entre eux venaient d'autres régions de l'Occitanie ?

En résumé, il nous semble qu'au moins dans le cas des deux premières contradictions mentionnées, on voit bien que Nostredame, en voulant célébrer et ennoblir sa région natale, s'appuie sur le contexte et les concepts issus de la culture française qui s'est définitivement imposée en Provence par sa langue et par la mode poétique. Jean de Nostredame entre ainsi dans l'espace idéologique et culturel par rapport auquel il a voulu prendre ses distances. Nous voyons donc que la fidélité à l'héritage de sa culture l'oblige à abandonner son propre terrain et le fait entrer dans l'espace conceptuel et idéologique de la culture opposée. De cette façon, Nostredame devient dissident de la sienne.

Références bibliographiques

Textes

NOSTREDAME, Jean de (1575). *Les vies des plus celebres et anciens poetes provençaux, qui ont floury du temps des Comtes de Provence...*, Lyon, Alexandre Marsilii.

NOSTREDAME, Jean de (1913). *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, édition et introduction Camille Chabaneau / Joseph Anglade, Paris, Librairie Champion.

Études

CASANOVA, Jean-Yves (2012). *Historiographie et littérature au XVI^e siècle en Provence. L'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols.

⁹ Chabaneau a dressé une liste des fragments de vers placés dans les *Vies* que sont de la main de Nostredame (éd. 1913, 50-51).

¹⁰ Chabaneau considère ces vers comme apocryphes et il les attribue à Nostredame (éd. 1913, 43 et 309).

- CHABANEAU, Camille / ANGLADE, Joseph (1911). « Essai de reconstitution du chansonnier du comte de Sault », *Romania* 158, 243-322.
- COUFFIGNAL, Gilles (2014). « Jean de Nostredame, Vies de poètes et vie littéraire », in Matteo Residori / Hélène Trope / Danielle Boillet / Marie-Madeleine Fragonard (éds.), *Vies d'écrivains, vies d'artistes (Espagne, France, Italie, XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Sorbonne Nouvelle, 55-69.
- COUROUAU, Jean-François (2012). *Et non autrement. Marginalisation et résistance des langues de France (XVI^e-XVII^e siècle)*, Genève, Droz.
- COUROUAU, Jean-François (2015). « Des troubadours dans les Bibliothèques françaises (Du Verdier, La Croix Du Maine) », in Jean-François Courouau / Isabelle Luciani (éds.), *La Réception des troubadours en Languedoc et en France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 37-45.
- JOURDE, Michel (2012). « Diglossie et auctorialité au XVI^e siècle en France méridionale : sur la figure du transfuge », in Marie-Sophie Masse / Anne-Pascale Pouey-Mounou (éds.), *Langue de l'autre, langue de l'auteur. Affirmation d'une identité linguistique et littéraire aux XII^e et XVI^e siècles*, Genève, Droz, 107-124.
- JOURDE, Michel (2014). « Jean de Nostredame et les troubadours (1575) : l'archive, la fiction et l'actualité littéraire », in Pascale Mounier / Colette Nativel (éds.), *Copier et contrefaire à la Renaissance. Faux et usage de faux*, Paris, Champion, 217-236.
- JOURDE, Michel (2018). « Sur le lexique métalittéraire des Vies de Jean de Nostredame (1575) », in Jean-François Courouau / Isabelle Luciani (éds.), *La Réception des troubadours en Provence (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 99-114.
- LAFONT, Robert / ANATOLE, Christian (1970). *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, Paris, Presses universitaires de France, 2 vol.
- MORTGAT-LONGUET, Emmanuelle (2006). *Clio au Parnasse. Naissance de l'« histoire littéraire » française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Champion.
- NOTO, Giuseppe (2018). « Les 'vérités' de Jean de Nostredame », in Jean-François Courouau / Isabelle Luciani (éds.), *La Réception des troubadours en Provence (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 83-98.